

sont de nature à faire présumer l'innocence du condamné mais de proclamer elle-même cette innocence.

Il résulte de nos explications que l'arrêt du 12 juillet s'est approprié cette théorie, et c'est en quoi il a une portée considérable. Désormais, juge du fait aussi bien que du droit en cette matière, la Cour suprême n'admet pas seulement la revision ou la rejette, elle l'opère; si elle a acquis la certitude de l'erreur, il ne reste plus rien à juger, et elle statue sans renvoi. Elle fonctionne comme juridiction de jugement. « Le pouvoir de la Cour de cassation est sans limite; elle annule tous les jugements, tous les arrêts, tous les actes qui feraient obstacle à la revision, elle juge elle-même et directement si elle estime qu'il ne peut être procédé à de nouveaux débats oraux entre toutes les parties, ou que le fait considéré *in rem* ou *in personam* ne constitue ni crime ni délit. »

Telle a été la thèse du procureur général, et telle a été, au point de vue des principes engagés, la grande portée de l'arrêt du 12 juillet dernier rendu après de retentissants débats. Il était nécessaire d'en signaler l'importance doctrinale.

G. FRÈREJOUAN DU SAINT.

REVUE DU PATRONAGE ET DES INSTITUTIONS PRÉVENTIVES

FRANCE

I

Bureau central.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1906.

Adhésions nouvelles. — *Légion d'honneur.* — *Exposition de Milan.* — *Récompenses.* — *Congrès de la Traite des blanches.* — *Congrès de Toulouse.* — *Maisons de travail régionales.*

Le Conseil central s'est réuni le 13 novembre sous la présidence — en l'absence de M. CHEYSSON empêché par une indisposition passagère d'assister à la réunion — de M. le bâtonnier DUVAL, vice-président, assisté de M. LOUCHE-DESFONTAINES, secrétaire général.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Adhésions nouvelles. — Un Comité de défense des enfants traduits en justice s'est greffé, l'année dernière, sur la grande et ancienne Société de patronage de Lyon. Le Conseil a la satisfaction d'enregistrer son adhésion à l'Union.

Le Conseil accueille également avec gratitude l'adhésion, à titre individuel, de M. Gaston VAN BROCK dont le nom est si connu dans le domaine de la charité. M. le Président est heureux de lui souhaiter la bienvenue.

Nécrologie. — M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL a la tristesse d'avoir à signaler la perte de trois membres de l'Union : M. le Dr LE PLÉ, président de la Société de patronage de Rouen et l'un des vice-présidents du Comité d'organisation du 6^e Congrès national, dont on se rappelle l'aimable accueil l'année dernière; M. Henri DEGLIN, si connu par son dévouement à nos œuvres et M. MANSAIS, délégué de l'OEuvre des libérées de Saint-Lazare, qui assistait régulièrement aux séances du Conseil central et qui avait conquis la sympathie de tous ses collègues.

Enfin la mort a frappé une femme dont les éminents services à la cause du patronage sont à la mémoire de tous, M^{me} DUPUY, inspectrice générale des prisons.

Liste des Oeuvres. — M. le Secrétaire général rappelle qu'il a fait publier, depuis la dernière réunion du Conseil, une nouvelle édition de la liste des Oeuvres adhérentes contenant toutes les indications utiles pour les membres de l'Union. Cette brochure a été largement distribuée dans les Cours d'appel, tribunaux de première instance et cabinets d'instruction.

Légion d'honneur. — Le Conseil central a la satisfaction de voir trois de ses membres figurer sur la liste d'honneur des décorations décernées à l'occasion des Expositions de Saint-Louis, de Liège et d'Arras : Son éminent président, M. CHEYSSON, promu commandeur, M. FERDINAND-DREYFUS, promu officier et le distingué directeur de la Colonie des Douaires, M. BRUN, nommé chevalier. M. LOUCHE-DESFONTAINES est certain d'être l'interprète des sentiments de tous en disant que ces hautes distinctions conquises par un labeur fécond et incessant ont causé une grande joie dans le monde du patronage.

Le dévoué trésorier de l'Union, M. Édouard ROUSSELLE a été décoré lui aussi, mais au titre de la réserve de l'armée active.

L'Assemblée est heureuse de lui adresser également ses sincères félicitations.

M. FERDINAND-DREYFUS remercie M. le Secrétaire général de ses paroles aimables; il lui a été particulièrement doux d'être cité à l'ordre du jour à côté de M. CHEYSSON, le soldat auprès du général.

Exposition internationale de Milan. — M. LOUCHE-DESFONTAINES, membre du jury de la section de la prévoyance à l'Exposition internationale de Milan, rend compte des décisions prises en ce qui concerne les œuvres affiliées à l'Union. Cinq d'entre elles avaient répondu à l'appel du Comité d'organisation : la Société de Protection des engagés volontaires, l'Oeuvre des libérées de Saint-Lazare; l'Atelier-refuge, colonie-patronage de Rouen; le Comité de défense des enfants traduits en justice de Paris; le Patronage familial. Les quatre premières ont obtenu chacune un grand prix, la cinquième une médaille d'or. Quant à l'Union elle-même, elle se trouvait hors concours, à raison de la présence dans le jury de son président, M. Cheysson, qui le présidait, et de son secrétaire général, M. Louche-Desfontaines.

Le jury a, en outre, décerné aux collaborateurs de ses diverses œuvres, les récompenses suivantes : à M^{me} Isabelle BOGELOT, directrice générale honoraire de l'Oeuvre des libérées de Saint-Lazare, un

diplôme d'honneur; à M. Édouard ROUSSELLE, trésorier de l'Union, et à M. le conseiller FLANDIN, secrétaire général du Comité de défense de Paris, une médaille d'or; à M. Albert CONTANT, secrétaire des séances du Conseil central, et à M. DEMOLLIENS, GATTEFOSSEY et DROUOT, collaborateurs de la Société de protection des engagés volontaires, une médaille d'argent.

M. LE PRÉSIDENT applaudit au succès des œuvres qui ont tenu si haut à Milan le drapeau du Patronage et à celui de leurs collaborateurs.

M. LOUCHE-DESFONTAINES ajoute qu'en réponse à la demande qui lui a été adressée par la grande Société Umanitaria de Milan qui se propose d'y fonder un Musée social analogue à celui de Paris, il a consenti à faire abandon à cette belle œuvre, à laquelle le jury international a été heureux de décerner un Grand prix, du tableau de l'Union et des collections du Bulletin et des Congrès qui constituaient notre exposition.

Dans le même ordre d'idées il se propose de répondre, par l'envoi d'un autre exemplaire du tableau de l'Union à la demande que lui a adressée M. le comte BRUNEL en faveur du Musée de la Charité qu'il organise à Paris.

L'Assemblée approuve complètement cette double décision.

Traite des blanches. — M. FERDINAND-DREYFUS rend compte en quelques mots du Congrès international pour la répression de la Traite des blanches, qui vient de se tenir à Paris sous la présidence de notre illustre collègue, M. le sénateur BÉRENGER et auquel vingt-deux États étaient officiellement représentés. M. CHEYSSON, M. LOUCHE-DESFONTAINES et M^{me} DE PRAT y avaient été délégués par le Conseil central. On y est arrivé dans bien des questions à des solutions très utiles et très pratiques.

Il a été décidé, sur la proposition de M^{me} AVRIL DE SAINTE-CROIX, qu'au prochain Congrès, qui doit se tenir dans trois ans à Madrid, serait posée la délicate question de la réglementation de la prostitution.

Assemblée générale de l'union. — En l'absence de M. CHEYSSON l'Assemblée s'en remet au bureau du soin de fixer la date exacte de l'Assemblée générale qui doit se tenir dans le courant de décembre.

Congrès de Toulouse. — M. LOUCHE-DESFONTAINES donne lecture des questions que le Comité d'organisation du Congrès de Toulouse, par l'organe de M. le professeur Georges VIDAL, propose de faire figurer à l'ordre du jour de ce Congrès. L'Assemblée les examine.

A. — Adultes. — 1^o Maisons de travail régionales.

Cette question qui a fait l'objet d'un rapport de M^{me} DE PRAT a été acceptée à l'unanimité après la lecture de ce rapport en fin de séance.

2° *Réhabilitation judiciaire. Suppression de l'enquête à domicile et dans les quartiers du postulant et de ses patrons.*

M. Étienne MATTER fait observer que dans cette question doit être comprise celle de savoir de quelle date doivent partir les délais de réhabilitation pour les libérés conditionnels.

Sous le bénéfice de cette observation, la question est adoptée.

3° *Surveillance des condamnés avec sursis.*

M. PASSEZ estime que la question aurait besoin d'être précisée pour indiquer si l'on veut demander, pour les sociétés de patronage, le pouvoir de faire révoquer le sursis. MM. FRÈREJOUAN DU SAINT, HAREL, FERDINAND-DREYFUS font remarquer qu'il s'agirait alors d'une mise en liberté surveillée.

Après un échange d'observations entre les membres présents la question est ajournée.

M. MATTER propose alors la question suivante : *Assistance de la famille des condamnés.*

M. PASSEZ craint que cette question intéresse plus l'assistance que le patronage.

M. le premier président HAREL accepte la question, demande qu'on ajoute à l'énoncé : *Pendant l'exécution de la peine.*

Ainsi précisée, la question est adoptée.

B. — *Femmes.* — 1° *Assistance à domicile des libérées.* — Après un court échange d'observations cette question est adoptée.

2° *Patronage et assistance des femmes contraintes par corps.*

L'Assemblée estimant que la question est d'un intérêt régional et trop spéciale pour être discutée dans un Congrès national, vote l'ajournement, malgré quelques observations, en sens contraire, de MM. DUVAL et LOUCHE-DESFONTAINES.

3° *Patronage des femmes enceintes ou nourrices détenues.*

Cette question est adoptée sans discussion.

C. — *Enfants.* — 1° *Garde conditionnelle et surveillance des mineurs de 18 ans confiés à leurs parents.*

Après un échange d'observations entre M^{me} ROLLET, M. Henri ROLLET, M. FERDINAND-DREYFUS, M. le premier président HAREL et M. PASSEZ, la question est adoptée sous l'énoncé suivant : 1° *de la mise en liberté surveillée des mineurs de 18 ans.*

2° *Envoi en correction des mineurs de 16 à 18 ans.*

3° *Mise obligatoire à l'instruction des mineurs de 16 à 18 ans.*

Après un court échange de vues entre les membres du Conseil ces deux questions sont ajournées.

4° *Audiences spéciales pour enfants.* — A la demande de MM. HAREL, FERDINAND-DREYFUS, ROLLET et DUVAL, on ajoute : « *Et juridictions spéciales* ». La question est alors adoptée.

5° *Expulsion des enfants étrangers de parents qui ne sont pas eux-mêmes expulsés.*

Cette question est ajournée pour faire place à la 6° : *Vagabondage des enfants* qui est adoptée sous cet énoncé proposé par MM. FERDINAND-DREYFUS et M^{me} ROLLET : *Vagabondage des mineurs.* — *Nature du délit.* — *Mesures de préservation et de répression.*

Maisons de travail régionales. — La discussion du programme étant close, la parole est à M^{me} DE PRAT pour la lecture de son rapport sur les maisons de travail régionales.

M. LE PRÉSIDENT félicite M^{me} DE PRAT de son travail très intéressant et qui met en lumière son esprit pratique et son don d'organisation.

La discussion de ce rapport est renvoyée ainsi qu'il a été dit *supra* au Congrès de Toulouse.

M. le Procureur de la République Jalenques. — Avant de lever la séance, le Conseil, qui sait la sympathie que le nouveau procureur de la République près le Tribunal de la Seine a toujours témoignée aux œuvres de patronage, dans les divers postes qu'il a occupés, et qui n'a pas oublié l'aimable accueil que le procureur général de Rouen a fait, l'année dernière, aux membres du sixième Congrès national, se réjouit de voir un ami du patronage à la tête du Parquet de la Seine et prie M. LOUCHE-DESFONTAINES d'être, auprès de M. JALENQUES, l'interprète de ses félicitations et de ses souhaits de bienvenue.

La séance est levée à 6 h. 1/4.

Albert CONTANT.

II

Congrès de l'Association catholique des œuvres pour la protection de la jeune fille.

L'Association catholique des œuvres pour la protection de la jeune fille a fait coïncider son quatrième congrès international avec celui de la Répression de la Traite des Blanches. Elle a voulu ainsi faciliter à ses adhérentes l'assistance à deux réunions qui concourent au même but et doivent se prêter un mutuel appui.

Rappelons succinctement que cette association s'est constituée à

Fribourg (Suisse) le 23 septembre 1896, sous la présidence de M^{me} de Reynold, dans le but d'assurer spécialement aux jeunes filles catholiques forcées de s'expatrier la protection organisée depuis vingt ans par l'Union des amis de la jeune fille pour les émigrantes de toute religion. A mesure que l'Union s'était développée, on avait constaté la difficulté de diriger une œuvre de cette nature en dehors de toute considération confessionnelle. Les dames protestantes qui en avaient pris l'initiative et y possédaient une influence prépondérante conseillèrent elles-mêmes aux adhérentes catholiques de former une association distincte; depuis lors les deux œuvres ont fonctionné côte à côte, se prêtant souvent un mutuel appui pour tout ce qui concerne leur but commun de bienfaisante et chrétienne assistance.

L'Association catholique a commencé par s'organiser en Suisse où elle a successivement étendu son action à dix-neuf des vingt-deux cantons. A partir de 1899, elle a rayonné à l'étranger par la fondation de divers comités nationaux, chargés d'organiser à leur tour dans leurs pays respectifs autant de séries de comités locaux, tout en se tenant en relations constantes avec le bureau international de Fribourg.

Le Comité français a été constitué en 1902, au Congrès de Paris, et a complété son organisation au congrès de Lyon en 1904. Il a tenu son troisième congrès national le jeudi 18 octobre sous la présidence de M^{me} la comtesse de Caraman, présidente nationale. Les délégués des quatorze régions constituées en 1904 ont présenté des rapports qui montrent le progrès accompli depuis deux ans : le nombre des œuvres adhérentes est de 442 au lieu de 130. Les comités de Paris, Lyon, Bordeaux, Nancy, Marseille, Grenoble ont créé des *homes* pour recevoir les voyageuses sans famille et parfois même, quand les locaux sont assez vastes, offrir une pension aux jeunes filles employées dans le commerce ou donnant des leçons au dehors. Grâce à l'industrielle activité de M^{me} la marquise de Castellane, présidente du Comité régional de Paris, un *home* a été ouvert en juillet 1903 au n° 35 de la rue de Sèvres. Les locaux se sont trouvés insuffisants pour offrir l'hospitalité aux deux congrès qui ont tenu leurs assemblées générales dans la salle affectée le dimanche aux réunions des patronnées.

L'effort du Comité national porte maintenant sur l'organisation de comités locaux dans les villes de chaque région; on se borne à instituer des correspondantes dans les centres d'importance secondaire. De la sorte, toute jeune fille sera assurée de trouver partout un appui. Le livret remis à chaque voyageuse contient les adresses de tous les comités et correspondantes, ainsi que celles des œuvres affiliées à la Protection.

Le vendredi et le samedi, 19 et 20 octobre, le Congrès international se réunissait à son tour sous la présidence de M^{me} de Reynold, assistée de M. le baron de Montenach qui avait bien voulu accepter la tâche de diriger les discussions. S. M. la reine Nathalie de Serbie a honoré ces réunions de sa présence.

M^{me} de Zurich a présenté le rapport sur l'action du Comité international depuis le troisième Congrès, réuni à Munich en 1902. Cette action a été à la fois intérieure, par la direction et l'extension de l'Association dans divers pays, et extérieure par la participation à tous les Congrès internationaux qui se sont occupés de questions d'assistance ou de patronage. Le bureau central de Fribourg constitue ainsi un centre général d'action pour les divers groupements nationaux.

Les délégués envoyés par chacun de ces derniers ont été ensuite appelés par ordre alphabétique à présenter leur rapport spécial. M^{sr} Werthmann, président de l'Association allemande créée en 1902, a exposé la situation de l'Association en Allemagne; M^{me} la marquise de Casa Calderon a lu le rapport de l'Espagne; M^{lle} Frossard celui de la France; M^{me} la comtesse de Gropello celui de l'Italie, Miss Eyre celui de la Grande-Bretagne, M^{lle} de Lützow celui de la Suisse, M^{sr} Vay de Vaja celui de la Hongrie, M^{lle} Lefébure celui de la Hollande, M^{me} la comtesse d'Oultremont celui de la Belgique. Ces neuf nations sont organisées, en ce sens qu'elles ont constitué leurs comités nationaux. Dans dix autres pays (Autriche, Russie, Luxembourg, Suède, Norvège, Danemark, Canada, États-Unis, Brésil, République Argentine) l'œuvre n'est encore représentée que par un certain nombre de correspondantes locales qui donnent d'utiles renseignements sur les œuvres protectrices de la jeune fille et accueillent au besoin les jeunes arrivantes. On s'efforce de provoquer la formation de groupements centraux qui faciliteraient l'action de ces initiatives locales en leur assurant un appui réciproque.

Trois questions figuraient à l'ordre du jour de la seconde séance.

M^{me} Trimborn a lu un rapport très complet sur la Mission des gares qu'elle a personnellement organisée avec un grand succès à Cologne, grâce au concours de dames du monde. Cette œuvre fonctionne également à Munich, à Vienne, à Chiasso, à Herbesthal, à Lyon, à Marseille, etc. M. le sénateur Bérenger, présent à la séance, a ajouté quelques détails sur l'œuvre analogue dont il a pris l'initiative à Paris et à laquelle coopèrent à titre personnel quelques dames appartenant à l'Association.

Cette récente création a été inspirée principalement par le désir de

réprimer plus efficacement les faits de traite des blanches; M^{me} Pierre Froment a montré avec beaucoup de compétence les rapports nécessaires qui doivent s'établir entre notre œuvre et la Société spéciale constituée en vue de remédier à ce fléau. Dans bien des cas, elles ont pu déjà se prêter un mutuel appui, comme le prouvent les faits caractéristiques qu'a exposés l'auteur du rapport et qui ont vivement impressionné l'assistance.

Enfin M^{me} Déglin, de Nancy, a parlé des *homes* et bureaux de placement, si nécessaires pour parer aux dangers des garnis et à la difficulté de trouver un emploi pour l'étrangère sans recommandation. Il convient toutefois d'écarter des maisons ainsi instituées les victimes du mal physique, qu'il y a lieu de diriger, suivant les cas, soit sur un hôpital, soit sur un sanatorium, et aussi les victimes du mal moral pour lesquelles des refuges sont toujours prêts à ouvrir leurs portes.

L'ordre du jour comprenait aussi une partie administrative. Le congrès a eu à se prononcer sur le règlement du Conseil international, discuté et rédigé en dix-neuf articles au cours d'une séance close, réservée aux délégués des divers comités nationaux. Puis il a été procédé à l'élection des membres de ce conseil et aux diverses nominations prévues par les statuts.

Restait à assurer à cet organe central les ressources financières qui lui sont indispensables pour l'accomplissement de sa mission. Jusqu'ici, les dépenses ont été en augmentant à mesure que l'organisation se perfectionnait et les ressources ont été presque toujours insuffisantes et subordonnées aux initiatives des membres dévoués qui assurent à Fribourg le fonctionnement de l'œuvre, notamment de M^{lle} Anna de Weck, trésorière. Mais aujourd'hui que l'œuvre a atteint son complet développement, la charge devient trop lourde pour pouvoir être ainsi abandonnée aux seules bonnes volontés; il faut un agent permanent retribué, donnant tout son temps à l'Association et il faut aussi des ressources fixes, assurées par des cotisations des comités nationaux. M. le chanoine Müller-Simonis, de Strasbourg, a soutenu cette thèse avec une grande énergie en invoquant l'exemple du *Volksverein* allemand; c'est grâce à la puissante organisation du centre constituée à München-Gladbach que cette admirable institution est arrivée à grouper 500.000 membres et à trouver des représentants dans les moindres communes. L'Union des Amies de la jeune fille a un budget annuel de 10.000 francs; l'Association a les mêmes besoins et devrait pouvoir compter sur les mêmes ressources, mais elle se contentera pour commencer d'une somme inférieure de moitié.

Les délégués des comités nationaux ont accepté le principe d'une

contribution annuelle versée par chaque nation au conseil international. On s'efforcera en outre de décider toutes les œuvres locales à recevoir le *Bulletin de l'Association* qui serait susceptible de fournir une ressource notable si son tirage atteignait le même chiffre que les publications analogues éditées par d'autres œuvres internationales.

Le Congrès s'est terminé par une séance générale publique présidée par M^{sr} Amette, coadjuteur de S. Ém. le cardinal-archevêque de Paris; quatre cents personnes emplissaient la grande salle du Cercle catholique du Luxembourg le dimanche 21 octobre, quand la séance a été ouverte, à 3 heures, par une touchante allocution de M^{me} de Reynold, présidente internationale de l'Association depuis sa fondation.

Puis M^{me} la baronne de Montenach, vice-présidente, a parlé sur *la protection de la jeune fille, son rôle dans le monde*.

Après avoir rappelé la communication faite dans la même salle au début de l'œuvre, au congrès catholique de 1900, l'éloquente conférencière a montré l'extension réalisée depuis lors, non pas seulement dans l'espace, mais aussi dans le but poursuivi.

Il convient de compléter l'œuvre de préservation et de réparation par une œuvre de prévention destinée à fortifier la famille, à fournir aux jeunes filles le moyen de gagner leur vie sur place, à compléter l'apprentissage du métier par l'école ménagère. Pour grouper toutes les initiatives en vue de remplir ce triple programme une entente est indispensable et c'est pour cela que l'Association catholique internationale doit être une œuvre d'organisation, en même temps qu'une œuvre de protection.

C'est ainsi que la protection de la jeune fille contribuera à solutionner cette question sociale dont personne ne nie plus la gravité, a dit ensuite M. Jean Lerolle, président de l'Association catholique de la Jeunesse française. Léon XIII a montré à tous les catholiques le devoir à remplir, ils doivent travailler à supprimer les deux grandes causes de tant de lamentables déchéances: 1° l'émigration des campagnes vers les villes; 2° l'insuffisance du salaire féminin.

M^{sr} Amette a terminé la séance en rappelant spirituellement un mot du cardinal Guibert, après une conférence de M. de Lapparent à l'Institut catholique: « Puisque les laïques parlent comme des évêques, les évêques n'ont plus qu'à applaudir et à se taire. » Sa Grandeur a prononcé la clôture du congrès après avoir félicité les organisateurs et les collaborateurs de ces laborieuses réunions.

III

Chronique du Patronage.

MAISON HOSPITALIÈRE POUR LES OUVRIERS SANS ASILE ET SANS TRAVAIL. — L'asile de la rue Fessard, 36, dans l'exercice 1904-1905, a hospitalisé 953 hommes, conduits pour la plupart à la misère par l'alcoolisme. Le nombre des journées d'hospitalisation a été de 11.546. Les hospitalisés ont fabriqué 269.865 margotins et le produit de leur travail par journée a été de 0,92, inférieure à la dépense qui s'est élevée à 1 fr. 125.

ŒUVRE DES LIBÉRÉS DE SAINT-LAZARE. — A l'assemblée générale du 21 février 1906, que présidait M. Léon Bourgeois, M^{me} Cardonie André, secrétaire générale adjointe, a présenté le rapport sur les résultats de l'œuvre en 1905. 300 femmes ont été hospitalisées, parmi lesquelles 250 peuvent être considérées comme définitivement sauvées; leurs enfants, au nombre de 118, sont devenus les pupilles de l'œuvre qui les élève et les instruit, en faisant contribuer la mère aux frais d'entretien proportionnellement à son salaire. Les cotisations annuelles se sont élevées à 5.000 francs.

M. Léon Bourgeois, a terminé la séance par un discours très applaudi, et, sur sa proposition, l'assemblée a nommé directrice générale honoraire M^{me} Isabelle Bogelot, qui a cru devoir se décharger d'une responsabilité que l'âge rendait un peu lourde. En annonçant sa détermination, M^{me} Bogelot a ajouté ces mots qui ont été couverts d'applaudissements : « De vous et de l'œuvre, chers amis et collaborateurs, il me restera une mutuelle confiance basée sur l'estime et une profonde et sincère amitié. » La Société générale des prisons s'associe aux sentiments de regrets et de respectueuse reconnaissance qui accompagnent M^{me} Bogelot dans sa retraite.

SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES ENGAGÉS VOLONTAIRES. — Le très intéressant rapport annuel présenté à l'assemblée générale du 8 mars 1906, par M. Jules Jolly, signale une augmentation sensible du nombre des pupilles, 3.401 au 31 décembre 1905. Cette augmentation s'explique par le chiffre élevé des admissions durant l'année, 842. Malheureusement le nombre des radiations pour mauvaise conduite, qui, depuis 1902, allait toujours en décroissant, s'est élevé à 361, chiffre supérieur de 137 à celui de 1904.

Ces 3.401 pupilles se subdivisent ainsi : gradés, 627; ayant un

emploi, 516; équipages de la flotte, 228 dont 135 brevetés; soldats, 2.030, dont 152 de 1^{re} classe. Au point de vue de la conduite, 1.083 sont notés comme excellents sujets, 1.720 comme ayant une conduite bonne, 202 comme ayant une conduite passable, et 395 comme ayant une conduite médiocre. Le pourcentage des conduites très bonnes est de 82,24, chiffre presque égal à celui de 1904 qui était de 83 0/0 (*Revue*, 1905, p. 1326).

Si l'on tient compte des différentes catégories de patronnés, on constate que les enfants assistés se placent, comme d'habitude, au premier rang des excellent sujets, avec une moyenne de 86,45 0/0. Viennent ensuite : les moralement abandonnés, 83,67, les jeunes détenus 82,88 0/0, et les mineurs condamnés, 70,88. Les jeunes détenus passent ainsi du deuxième rang au troisième. Mais, écrit fort justement le rapporteur, gardons-nous à ce sujet d'accuser les colonies pénitentiaires. Cette statistique démontre, en effet, que les jeunes gens qui en sortent sont encore très supérieurs aux mineurs condamnés, bien que les uns et les autres sortent du même milieu.

Nous pensons, comme lui, qu'il faut voir là l'effet de la répugnance constante et irrationnelle d'un trop grand nombre de tribunaux, à n'user de l'envoi dans une colonie correctionnelle que lorsque le jeune prévenu, déjà poursuivi plusieurs fois, a atteint un âge où sa réforme morale présente les plus sérieuses difficultés.

En tout cas, ajoute le rapporteur, « les positions conquises en 1904 ont toutes été conservées », soit au point de vue des grades, soit au point de vue des conduites; les résultats demeurent sensiblement les mêmes qu'en 1904, ils peuvent être considérés comme des *maxima*. La Société doit donc se réjouir de ce *statu quo*, et elle peut envisager l'avenir avec la plus entière confiance.

La moyenne des cas accidentels d'ivresse est tombée à 2,47. Sur les patronnés engagés dans les bataillons d'Afrique, 14 ont mérité, par leur bonne conduite, de rentrer dans des corps métropolitains.

Le nombre des rengagés était, au 31 décembre 1905, de 680, dont 320 gradés et 111 pourvus d'emploi. 620 étaient notés comme ayant une conduite très bonne ou bonne.

La Société a obtenu 78 réhabilitations. Bien qu'après le placement la Société puisse considérer sa tâche comme terminée, elle se préoccupe cependant de vérifier le nombre des rechutes qui peuvent se manifester chez ses patronnés après un certain temps de vie libre. En 1905, M. le conseiller Félix Voisin a fait porter cette enquête sur les *jeunes détenus* libérés au 31 décembre 1896. Ils étaient au nombre

de 107. Sur ce nombre, après 8 années de vie libre, 79 (73,84 0/0) n'avaient encouru aucune poursuite et pouvaient être considérés comme définitivement sauvés.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE ET D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL DE TOULOUSE.
— Les rapports présentés à l'assemblée générale du 28 juin 1906 par notre éminent collègue M. Georges Vidal, président, et par M. Mestre, secrétaire-général adjoint de cette très active Société, embrassent une période de trois années, 1903-1905; ils attestent que de plus en plus sa protection, sans se désintéresser des libérés proprement dits, s'étend sans distinction à tous ceux qui, se trouvant sans abri et sans ressources, mais ayant l'intention de travailler, viennent frapper à la porte de son asile et sollicitent d'être aidés dans la découverte d'un emploi honorable.

... C'est un infortuné que le ciel nous présente,
Il suffit qu'il soit homme et qu'il soit malheureux.

Hélas, le cortège est considérable de ces malheureux, dont les deux tiers, en moyenne, n'ont pas d'antécédents judiciaires, qui ont obtenu l'assistance de la Société toulousaine! On y trouve des hommes de toutes les conditions; des fils de famille, ruinés par leur faute et parfois par celle de leurs parents, un ancien secrétaire des colonies, un professeur de philosophie, de nationalité belge, s'y sont rencontrés avec deux artistes forains dont l'un faisait la *Vague* et l'autre exerçait la profession de mangeur de rats. A presque tous, la Société a procuré un emploi conforme à leurs aptitudes.

L'intervention de la Société a été des plus utiles pour procurer à des candidats à la libération conditionnelle, l'engagement chez un patron qui devait leur faire ouvrir les portes de la prison. Les requêtes tendant à l'obtention de ce certificat du travail lui arrivent non seulement de la prison de Toulouse, mais des maisons centrales de Nîmes, de Melun, de Clairvaux, et d'autres encore. Cela tient à ce que Toulouse, malgré l'importance de sa population, ne figure pas au nombre des séjours interdits, et le taux de sa criminalité n'est cependant pas plus élevé que celui des villes protégées contre l'invasion des libérés réputés dangereux. La surveillance scrupuleusement exercée sur ces libérés conditionnels, démontre les avantages qu'un patronage analogue présenterait en ce qui concerne les condamnés avec sursis et les enfants.

Dans les instances en réhabilitation, la Société s'est surtout appliquée à assurer la discrétion des enquêtes de la police.

Dans la période 1903-1905 le nombre des assistés a été de 737 sur lesquels 140 ont été placés et 68 rapatriés; 78 jeunes gens ont été engagés.

Depuis la fondation de la Société (1894), le nombre des assistés s'est élevé de 2.444, et la moyenne de résultats utiles obtenus a été 47,45 0/0.

OEUVRE DE LA MAISON D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL POUR LE DÉPARTEMENT DE L'OISE. — Signalons enfin la fondation toute récente, à Beauvais, d'une œuvre d'assistance par le travail, due à l'initiative de notre collègue M. le juge d'instruction Herselin. La Société nouvelle a installé un asile à Goincourt dans des bâtiments dépendant de l'ancien orphelinat des religieuses de Saint-Aubin. Cette fondation n'a pas été sans provoquer d'assez vives protestations d'une partie des habitants de cette petite commune, effrayés à la pensée de voir des enfants et des religieuses remplacées par des chemineaux et des vagabonds. A ces protestataires qui, nous l'espérons, reconnaîtront l'inanité de leurs craintes, nous voudrions pouvoir faire lire le compte rendu de la Société toulousaine que nous venons de résumer. Il leur prouverait l'utilité sociale de l'assistance par le travail et ils comprendraient que ceux qui s'y dévouent trouvent le moyen de soulager des misères dignes d'intérêt, de porter quelque consolation dans des âmes désolées et de faire le bien, sans danger pour les voisins.

ÉTRANGER

I

Le Patronage en Espagne.

Nous ne voulons pas tarder à annoncer la prochaine réunion à Madrid du Congrès national de protection de l'enfance abandonnée, vicieuse et délinquante, dont le Conseil pénitentiaire a pris l'initiative. La lettre de convocation est revêtue des signatures de M. le Maréchal Lopez Dominguez, alors président du Conseil, du comte de Romanonez, ministre de Grâce et Justice, du président du Tribunal suprême de justice et d'un grand nombre de notabilités; elle fait ressortir en termes émus la nécessité de prendre sans retard des mesures en faveur de l'enfance abandonnée et coupable. L'Espagne qui, dès le XIII^e siècle, possédait des institutions puissantes, analogues aux tribunaux de tutelle allemands, ne saurait plus longtemps

demeurer à cet égard dans une situation inférieure à celle des autres pays d'Europe. Cet appel a provoqué de nombreuses adhésions aussi bien dans la Péninsule qu'à l'étranger. Le succès du Congrès auquel la Société générale des prisons s'est empressée d'adhérer, est dès maintenant assuré.

H. P.

II

Le Patronage en Italie.

Le 26 avril dernier, était inauguré à Gênes, par la duchesse d'Aoste, l'*Albergo des fanciulli Umberto I^{er}*. Cet établissement créé par un avocat, M. Filippo Acquarone, puissamment aidé par la générosité de M. le sénateur Piazza, est destiné à recueillir les enfants de moins de 14 ans surpris en état de vagabondage ou de mendicité jusqu'au jour où ils auront reçu une formation morale et une instruction professionnelle suffisante. Ces enfants seront soit élevés dans l'institution même, soit placés dans des établissements d'éducation ou dans des maisons de correction, suivant les circonstances. L'asile recevra également, à titre temporaire, les enfants qui, par suite de la mort, de la maladie, ou de l'arrestation de leurs parents ou de l'un d'eux, sont momentanément en état d'abandon. Une section spéciale sera affectée aux enfants en prévention ou condamnés, confiés à l'œuvre par l'autorité compétente. En Italie le mouvement en faveur de l'enfance abandonnée s'accroît; il provoque surtout, semble-t-il, la fondation d'institutions dues à la générosité de riches philanthropes.

III

Le Patronage de l'enfance dans la République Argentine.

Il existe à Buenos-Ayres, depuis environ 15 ans, une puissante société dite *Patronato de la infancia* que préside actuellement M. le D^r Luis Ortiz Basualdo, et dont le secrétaire est M. le D^r Alberto Meyer. Ses recettes, dans l'exercice du 1^{er} mai 1905 au 30 avril 1906 ont atteint 490.970 pesos 77. Une fête dite « le jour des petits enfants pauvres » lui a procuré une somme nette de 211.750 pesos 04, dans laquelle une souscription ouverte par l'important journal *la Nacion*, figure pour 72.252 pesos 36. Son actif au 1^{er} mai 1906 atteignait 590.714 pesos 41. Ces chiffres montrent la générosité argentine et le crédit dont l'œuvre jouit dans la République.

Elle dirige à la fois des établissements analogues à nos œuvres françaises de la goutte de lait, des crèches et des consultations gratuites et elle entretient à Buenos-Ayres une école d'arts et métiers pour les jeunes garçons de 8 à 12 ans, un externat pour les enfants de moins de 6 ans et un internat dit *Manuel A. Aguirre*, pour les enfants abandonnés de moins de 6 ans, dirigé par les sœurs de Saint-Joseph de Montgout, enfin, en dehors de la ville, à Claypole, une école agricole et industrielle; elle publie en outre un recueil mensuel, les *Anales del patronato de la infancia*, très documenté sur les œuvres locales et étrangères.

L'école des arts et métiers, au 30 avril 1906, comptait 111 enfants; l'école de Claypole, 65. La Société s'applique en outre à provoquer un mouvement d'opinion en faveur de la répression plus énergique de la mendicité enfantine et de l'interdiction aux enfants d'entrer dans les hippodromes, car on a remarqué que le spectacle des courses développe singulièrement chez les enfants la passion du jeu. Enfin depuis 1884, elle s'efforce d'obtenir le vote d'une loi protectrice de l'enfance abandonnée ou coupable, permettant de la protéger contre l'incurie ou les mauvais exemples de parents indignes; ses réclamations, malheureusement, ont été jusqu'ici inutiles.

H. P.